



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais  
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 6 février 2020**

**Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, DAUVILLIERS, FAUTRAT, LEVY, MM. BERTHELOT, BOUVARD, BOURGEOIS, GUERINET, MASSON, PICARD, ROUSSEAU, TARTINVILLE.

**Autres personnalités :** /

**Absents excusés :**

**Bureau :** MM. BRUNEAU, CITRON, PETETIN, POISSON.

**Autres personnalités :** Mme MONTEIL, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme REYT, Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. GUERIN, Conseiller départemental, M. GUILLAUME, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme BEVILLON, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme GOREGUES, Conseil départemental du Loiret, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 19 décembre 2019
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- Création d'un poste d'Attaché Principal Territorial
- Création d'un poste de Rédacteur Territorial et modification du tableau des effectifs
- Choix du prestataire pour la valorisation des travaux d'économie d'énergie par des CEE (période 2020-2021)
- Préparation du Comité syndical (présentation du budget 2020)
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées et donne le pouvoir reçu.

M. James BRUNEAU donne pouvoir à M. Jean-Claude BOUVARD.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du Bureau du 19 décembre 2019**

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du mois de décembre : CRST (boulangerie de Briarres/Esbonne, aménagements sportifs à Chilleurs-aux-Bois, rénovation de la salle des fêtes de Gaubertin), demande de subvention pour le financement du poste PCAET, et débat autour du recrutement pour le poste mobilité.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention**

Mme BEVIERE précise qu'il y a quatre nouveaux dossiers à examiner, puis deux questionnements sur des demandes d'aides.

**- « Financement d'un poste de développeur – année 2 nov. 2019/nov. 2020 », CC Pithiverais Gâtinais (en tant que chef de file pour le portage de l'Entente économique).**

L'Entente économique Nord Loiret a pris corps à l'issue de l'élaboration, par le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, d'un schéma de développement économique et d'accueil des entreprises, adopté en mai 2017.

Ce projet d'Entente s'est concrétisé par le recrutement de 2 développeurs économiques, intervenu en novembre 2018.

Un premier bilan a été présenté lors de la demande de subvention initiale (2018-2019). Il a été complété. Il est joint au présent dossier. Le travail entamé s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre du schéma de développement

économique précédemment cité, sous réserve de nouvelles orientations données par les élus communautaires à l'issue des prochaines élections.

Le coût HT du projet s'élève à 72 665,05 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 72 665,05 €.

La subvention régionale demandée est de 36 300,00 €, soit 50 %.

David VOYER précise que le solde de cette mesure, 31 900 €, correspondra au financement de l'année 3 du poste.

### **Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

Les deux projets suivants concernent le volet Amanderaie du Pithiviers.

#### **- « Amanderaie du Pithiviers - volet plantation EARL L'Amande Beauceronne », EARL L'Amande Beauceronne.**

Le territoire du Nord Loiret est fortement tourné vers les productions agricoles et agro-alimentaires. Ces productions sont très souvent reconnues pour leur qualité. Le Pithiviers (dans sa version fondant ou feuilleté) est la spécialité gastronomique la plus connue, ce dans le monde entier.

La Confrérie de l'Authentique Pithiviers veille au respect d'une recette « authentique », et à la valorisation du gâteau.

Dans une vision à plus longue échéance, la Confrérie et le PETR souhaitent s'orienter vers une production qui permettrait, à terme, d'obtenir une labellisation de type IGP, AOP, etc. En effet, la recette du gâteau est constituée de sucre, d'œufs et de poudre d'amandes. Tous ces ingrédients sont déjà produits localement, à l'exception de la poudre d'amandes ; cette dernière est par ailleurs très recherchée par les pâtisseries et les boulangers, pour d'autres réalisations que le Pithiviers.

Le label Site Remarquable du Goût était le plus immédiatement accessible, c'est pourquoi les partenaires du territoire (PETR, CC du Pithiverais, ville de Pithiviers, chambre d'agriculture, chambre de métiers, Office de tourisme du Grand Pithiverais), sous l'égide de la Confrérie, ont déposé leur candidature auprès de l'association nationale Site Remarquable du Goût.

En janvier 2019, ce label était attribué, principalement pour la démarche de replantation d'amandiers dans le Pithiverais, d'où l'intitulé de la démarche locale « Site Remarquable du Goût Amanderaie du Pithiviers ».

Site Remarquable du Goût est un label français de reconnaissance touristique et gastronomique décerné à des communes, lieux-dits ou établissements agroalimentaires traditionnels. Le Pithiverais figure désormais aux côtés des 70 autres sites.

L'objectif est d'arriver à produire assez d'amandes (en poudre, en fruits entiers) pour assurer les besoins des boulangeries-pâtisseries locales. Dans l'idéal et in fine, le Pithiviers pourrait être 100% local, en utilisant le sucre, les amandes, les œufs produits dans le Pithiverais.

Afin d'arriver à cet objectif, et pour rendre plus transversale la démarche locale, les acteurs concernés se sont constitués en association Loi 1901 depuis l'été 2019. Il s'agit de travailler à la charte qualité, la charte graphique et les différentes déclinaisons, la production et la commercialisation.

La partie productive reste maîtrisée par les producteurs volontaires qui ont souhaité diversifier leur exploitation.

25 producteurs se sont déclarés favorables au projet. Les surfaces potentielles ont été estimées entre 15 et 25 ha.

L'évaluation des besoins en matière première, réalisée en interne par les professionnels référents sur Pithiviers indique que ces surfaces resteront insuffisantes pour alimenter le marché local et environnant.

Les deux plus grosses boulangeries de Pithiviers utilisent à elles seules plus de 2 tonnes d'amandes par an, les boulangeries plus modestes, environ 500 à 800 kg/an.

Des contacts avec la laiterie de St Denis de l'Hôtel sont déjà engagés. Le lait d'amandes pourrait être un débouché important également.

La réflexion sur la récolte, la transformation est déjà engagée ; un groupement d'employeurs est une piste, un chantier d'insertion en est une autre.

L'association Jardins de la Voie Romaine, qui œuvre dans du maraichage bio en insertion se dit intéressée pour développer un nouveau chantier.

Si besoin, des formations pourront être envisagées via la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences portée par le PETR.

En parallèle, une plateforme de distribution de produits locaux est en réflexion. Le projet amanderaie pourrait s'y intégrer, le cas échéant.

La demande de subvention présentée ici concerne le projet de diversification de l'EARL l'Amande Beauceronne dont M. Alexandre BEAUVALLET est gérant.

Les parcelles se situent sur la commune de Ramoulu, pour une surface de 1 ha en phase 1 (2019), puis sur une surface de 2.30 ha (reste de la parcelle) en phase 2 (2022).

Le nombre de plants est de 300 unités en phase 1 puis 1020 en phase 2.

Les dépenses présentées sont :

- les plants d'amandiers
- les outils de production (sécateurs électriques, etc.)
- gaines de protections contre le gibier
- outil de communication
- poudre d'os (engrais utilisé en AB pour favoriser le développement des racines)

Le coût HT du projet s'élève à 14 657,59 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 12 847,74 €.

La subvention régionale demandée est de 3 200,00 €, soit 25 %.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

**- « Amanderaie du Pithiviers - volet plantation SCEA de Villiers », EARL L'Amande Beauceronne.**

La demande de subvention présentée ici concerne le projet de diversification de la SCEA de Villiers.

Les parcelles se situent sur les communes d'Engenville et de Marsainvilliers, pour une surface de 5 ha. La phase 1 a permis la plantation de 500 arbres amandiers. La phase 2 permettra de planter 1000 arbres amandiers supplémentaires. La phase 2 sera réalisée à l'automne 2020 et automne 2021.

Les dépenses présentées sont :

- les plants d'amandiers
- les tuteurs
- les gaines de protection contre le gibier
- les amendements pour un modèle d'agriculture en biodynamie (vinsasse de sucrerie)

Le coût HT du projet s'élève à 20 183,87 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 20 183,87 €.

La subvention régionale demandée est de 7 000,00 €, soit 35 % (25% + 10% bonus nouvel installé depuis – de 5 ans).

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

Les deux dossiers suivants concernent des équipements sportifs pour la ville de Pithiviers.

**- « Rénovation des vestiaires pour le club de rugby de Pithiviers », Commune de Pithiviers.**

Le stade de rugby dispose d'installations vieillissantes des années 50 (vestiaires/sanitaires/douches) et trop petites : 4 vestiaires de 12m<sup>2</sup> pour accueillir 4 équipes de rugby, dont l'équipe 1ère qui évolue en fédérale 3.

Ces vestiaires ne sont plus adaptés à l'utilisation actuelle et au niveau du club, comme aux exigences de la Fédération Française de Rugby (FFR).

L'objectif est de créer un équipement répondant à la qualification C (pour une équipe évoluant en Fédérale 3) selon la demande de la FFR et d'accueillir les sportifs dans de bonnes conditions.

Ces vestiaires seront uniquement mis à disposition du club de rugby qui a un effectif de 330 licenciés.

Le CNDS ne finance pas ce type d'équipement ou n'est pas prioritaire.

Détail des dépenses :

Travaux bâtiment

AMO – Architecte

Étude de sols

Contrôleur Technique + SPS

Le coût HT du projet s'élève à 249 195,59 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 249 195,59 €.

La subvention régionale demandée est de 49 800,00 €, soit 20% des dépenses.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

**- « Rénovation du sol du gymnase St Aignan », Commune de Pithiviers.**

Le gymnase date des années 1970 et le sol est d'origine. Cet équipement a une forte fréquentation.

De nombreuses associations sportives l'utilisent, tel que football, futsal, handball, le dispositif tickets sports, ainsi que d'autres structures comme les instituts médicaux spécialisés, les associations de quartiers, le centre social Camille Claudel et les scolaires.

De nombreuses compétitions y sont organisées le week-end.

L'état de dégradation du sol dû à la vétusté et la sécurité de la pratique sportive imposaient le remplacement du sol sportif.

PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - Compte-rendu du Bureau du 6 février 2020. Page 3 sur 6

Ce gymnase accueille environ 350 licenciés ou utilisateurs par jour.  
Remplacement du sol sportif par un sol polyvalent permettant la pratique intensive et la compétition.  
Le CNDS ne finance pas ce type d'équipement ou n'est pas prioritaire.  
Les travaux éligibles envisagés :  
- travaux de rénovation du sol

Le coût HT du projet s'élève à 48 778,74 €.  
Les dépenses éligibles s'élèvent à 48 778,74 €.  
La subvention régionale demandée est de 9 700,00 €, soit 20% des dépenses.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

**- Demande de subvention pour la tranche 3 du projet d'Atelier-Musée de l'Imprimerie (AMI).**

Mme BEVIERE donne lecture du courrier envoyé par l'association porteuse du projet d'AMI à Malesherbes en janvier dernier.

Cette nouvelle tranche de travaux pour laquelle une subvention est sollicitée, concerne la réalisation d'un auditorium modulaire de 300 places, de salles de réunions, de lieux permettant le stockage autorisant la labellisation *Musée de France*, un espace d'expositions temporaires de 500 m<sup>2</sup>.

Comme pour le premier dossier déposé par l'association, l'aide régionale ne pourra excéder 50 000 €.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui fait état de la consommation de l'axe 1, axe sur lequel le projet pourrait être aidé. Un tableau synthèse est distribué aux membres du Bureau.

Mme DAUVILLIERS se dit favorable, si le reliquat de l'action 14 « Site et accueil touristique » le permet. Elle indique par ailleurs que la Commune nouvelle du Malesherbois a voté une subvention de fonctionnement de 50 000 €. La Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais a, elle, voté une subvention de fonctionnement de 20 000 €.

**En conclusion, les élus se disent favorables à une aide au projet, si la dotation et les disponibilités le permettent.**

Un ordre d'idée pourra être donné dès le montant de subvention connue pour le projet de cuisine centrale de la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret, en cours d'étude.

**- Financement des projets de rénovation et de constructions neuves portés par les bailleurs sociaux.**

Mme BEVIERE redonne la parole à David VOYER, qui explique qu'un bailleur a déposé en janvier une demande de subvention, dans le cadre de la mesure 25 « Construction de logements locatifs publics sociaux », une subvention à hauteur de 14 000 €.

Or, ce bailleur n'avait pas été identifié au bilan à mi-parcours, donc le besoin de financement pas comptabilisé.

A ce jour, le besoin de financement supplémentaire serait de 35 000 €, en tenant aussi compte des besoins de la mesure 35 « Rénovation thermique du parc public social ».

La question posée aux élus est celle de savoir si les dossiers sont étudiés au fil de l'eau (dès leur complétude), ou une priorité est laissée aux projets identifiés lors du bilan.

**Compte-tenu de l'incertitude de la réalisation de tous les projets envisagés par les bailleurs, et compte-tenu du calendrier du CRST, les élus décident d'étudier les dossiers « au fil de l'eau ».**

Dès sa complétude, le dossier de 3F Centre-Val de Loire sera présenté au Bureau.

#### **Création d'un poste d'Attaché Principal Territorial**

Mme BEVIERE précise que la grille des Attachés territoriaux ne permet une augmentation de salaires pour David VOYER. La création du poste d'Attaché Principal offrira cette possibilité.  
La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Création d'un poste de Rédacteur Territorial**

Mme BEVIERE précise que Dieula RICAPET souhaite faire une demande d'évolution administrative interne pour passer au grade de Rédacteur. La création du poste en amont est donc rendue nécessaire.  
La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## Modification du tableau des effectifs

Mme BEVIERE indique, que compte-tenu des deux délibérations précédentes, le tableau des effectifs doit être modifié. La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.**

## Choix du prestataire pour la valorisation des travaux d’économie d’énergie par des CEE

Mme BEVIERE rappelle la possibilité offerte au territoire de bénéficier de dotations privées pour valoriser en euros les économies d’énergie générées, entre autres, par les travaux d’amélioration énergétique des collectivités, jusqu’à fin 2021. Quatre offres ont été déposées auprès du PETR. Il s’agit ici de choisir le prestataire qui accompagnera le Pithiverais. La Présidente précise que les taux des CEE sont plutôt favorables jusqu’à la fin de la période, qui court jusqu’en décembre 2021.

Le détail des offres est présenté aux élus.

**Compte-tenu de l’offre commerciale proposée par la société PME, mieux disant, les élus du Bureau sont favorables, à l’unanimité, pour poursuivre les démarches de CEE sur le territoire du PETR avec cette entreprise.**

## Préparation du Comité syndical

La Présidente rappelle la tenue, lors du dernier Comité syndical de décembre 2019, du Débat d’Orientations Budgétaires. Il s’agira, au prochain comité du 13 février 2020, de débattre sur les aspects budgétaires 2019 et 2020.

Elle précise qu’après le vote du budget, le PETR effectuera auprès des services de l’Etat, la demande de transfert de la section d’investissement vers le fonctionnement.

De manière générale, Mme BEVIERE indique que le budget 2020 est très proche de celui de 2019, la différence principale tenant aux études engagées ou à venir, notamment pour le SAGE.

Section de fonctionnement.

La différence entre le prévisionnel et le réalisé, 704 465,02 €, tient en grande partie au décalage d’études pour le SAGE Nappe de Beauce.

Les dépenses et recettes de fonctionnement 2020 s’équilibrent à hauteur de 1 157 644,88 €.

La Présidente indique que pour le financement du SAGE, la situation reste compliquée, les partenaires se désistant au fil du temps, ce qui oblige à reporter le financement vers les syndicats de rivière.

Section d’investissement.

Hormis les frais liés à la révision du SCoT, il n’y a rien de particulier à mettre en avant.

Les dépenses et recettes d’investissement 2020 s’équilibrent à hauteur de 204 988,56 €.

**Les élus du Bureau ne formulent pas de remarque sur le compte de résultat 2019 ou sur les projections 2020.**

## Affaires diverses

- Guide du Routard.

Mme BEVIERE indique que la sortie officielle du guide est calée pour le 27 mai prochain. Le 25, les deux PETR organiseront une soirée de lancement, à Bellegarde, en présence de Philippe GLOAGUEN, créateur du Routard.

- Natura 2000.

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET. Il indique que lors du dernier Comité de pilotage en date du 23 janvier, le PETR a été reconduit en tant que structure maître d’ouvrage de la démarche et qu’il a été réélu Président du Comité de Pilotage. Le calendrier prévisionnel de poursuite de la démarche est donc respecté. L’appel d’offres pour l’animation sera lancé prochainement, pour un redémarrage de l’animation au cours du second semestre 2020.

- T0 du SCoT révisé.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER qui, à partir de l’application web mise en œuvre par PIVADIS, explique comment les collectivités peuvent indiquer ou annoter des modifications par rapport à la tâche urbaine modélisée après approbation du SCoT. La démarche est très aisée, et certaines communes ont déjà intégré des modifications.

Toutes les communes du territoire ont été destinataires et ont reçu un mail leur indiquant la marche à suivre. La date limite de remontée des informations est fixée à fin février, pour ne pas retarder les démarches de PLUi en cours.

- Recrutement pour l'animation de la démarche Eau et Climat (CTEC).
  - Mme BEVIERE indique que Chloé GIRARD prendra ses fonctions le 23 mars prochain.
  - Dates des réunions.
- Le prochain Comité syndical se tiendra le 13 février à Dadonville.  
Le dernier Bureau de la mandature se tiendra le 12 mars, au siège du PETR.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h.

**Monique BEVIERE, Présidente**